



Démission fin période essai cne renouvellement contrat

Par **benedetto77**, le **13/01/2009** à **15:02**

Bonjour à tous, rnemployé en CNE le 1/01/2007, la période d'essai vient de s'achever à la fin du mois de décembre 2008 (si ce type de contrat est encore valable). AUjourd'hui, aucun nouveau contrat n'a été resigné. Souhaitant démissionner pour pouvoir m'engager par ailleurs, je souhaitais savoir comment connaître le préavis que je dois déposer (si je dois en déposer un). L'entreprise n'a apparemment pas de convention collective (est-ce une obligation?) précisant ceci.rnEn vous remerciant par avance de vos réponsesrnCordialement
rnBenedetto77

Par **Visiteur**, le **13/01/2009** à **17:13**

bonsoir,rnrnle cne a été abrogé..... vous êtes donc en cdi.... (le cne n'avait pas une période d'essai de 2 ans... c'était une période probatoire ou l'employeur pouvait vous licencier sans motif...)rnnselon le code du travailrnpréavis rn1 semaine pour les ouvriersrn1 mois pour les employés, techniciens agents de maitrisern3 mois pour les cadres